

Fighting the risk of radicalisation through education in closed institutions

Country	FRANCE
Study No.	21
Title of work	Fight against radicalization in prison Action plan against violent radicalization in prisons
Databases used including web link when possible	http://www.gouvernement.fr/argumentaire/lutte-contre-la-radicalisation-en-prison
Countries represented in the study	
Summary of study/report	<p>Chiffres clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 349 auteurs d'infraction à caractère terroriste actuellement en détention vs 90 en 2014 dont : 31 femmes, 18 mineurs, 33 détenus particulièrement signalés (DPS) et 55 placés à l'isolement (cette dernière catégorie est en progression) • 1336 détenus identifiés comme radicalisés vs 700 en 2015 • 359 probationnaires radicalisés en milieu ouvert dont 125 en contrôle judiciaire <p>Ce plan d'action se construit autour de trois objectifs :</p> <p>Améliorer la sécurité pénitentiaire Jean-Jacques Urvoas, ministre de la Justice a annoncé plusieurs mesures : "Une sous-direction dédiée à cette question verra le jour dès février 2017, regroupant les différents bureaux existants ; pour enrayer l'augmentation des violences en détention des équipes de sécurité pénitentiaire vont être créées". "Un plan pluriannuel de recrutements sera défini et les agents seront armés pour toute mission extérieure." En outre, 58,6 M€ sont destinés à la sécurité des établissements pénitentiaires dans le projet de loi de finances 2017.</p> <p>Accroître nos capacités de détection 8 millions d'euros permettront de développer le renseignement pénitentiaire et protéger les personnes détenues, garantir le respect de l'ordre public. Ainsi, les</p>

	<p><i>effectifs du renseignement pénitentiaire sont augmentés (51 recrutements). Des outils technologiques (tels que les IMSI catcher) seront rapidement acquis et placés dans les établissements.</i></p> <p><i>Assurer une prise en charge adaptée</i> <i>Cette prise en charge doit être conçue tant du point de vue de la détention qu'en matière d'accompagnement de la personne radicalisée.</i></p> <p><i>"Au 1er janvier 2016, un dispositif expérimental débutait au sein de la direction de l'administration pénitentiaire. Et en particulier au sein de 4 établissements (UPRA) pour faire face à cette situation nouvelle : Fresnes, Fleury-Mérogis, Osny et Lille-Annoeullin", a déclaré le garde des Sceaux. Il a tenu à saluer le travail accompli par l'administration pénitentiaire dans ces structures et pour sa capacité de réaction, d'innovation, de conceptualisation et de réalisation.</i></p> <p><i>Premiers retours sur cette expérimentation :</i></p> <p><i>Le ministre de la Justice précise qu'un premier constat peut déjà être fait "en termes de gestion de la détention, le regroupement de détenus est bénéfique, pour autant, chaque unité avait un programme différent et une méthodologie propre, ce qui a nui à la coordination et l'efficacité globale du dispositif". Le garde des Sceaux ajoute : "Il faut donc, partiellement, continuer cette expérimentation en s'appuyant sur l'expertise des personnels".</i></p>
Key findings	
Conclusions of review	